

On a toujours tort d'avoir raison trop tôt II



Le dernier séminaire des commandants d'unité confirme la volonté de **créer 4 unités fonctionnant à l'instar de la CRS 08....**mais sans IJAT.

Dès Juin 2021, **UNITÉ SGP POLICE** votait **CONTRE** le cycle 8/6, l'estimant dangereux pour les CRS.

Quel impact sur l'emploi des autres compagnies ?

Le bloc syndical **UNSA/ ALLIANCE** ayant voté **POUR**, va t il encore accompagner cette mise à mort de la maison CRS ?

Pour UNITÉ SGP POLICE, la seule priorité: l'effectif des compagnies "traditionnelles" !

2.4 Le cycle spécifique de travail en 8/6

L'article 291-2 du règlement général d'emploi de la police nationale dispose que la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité constitue la réserve générale de la police nationale. Dans ce cadre, les personnels actifs de la police nationale affectés dans les C.R.S. assurent les missions qui leur sont dévolues et exercent leurs activités tant à la résidence administrative qu'en déplacement, en tout point du territoire de la République, conformément aux dispositions de l'article 291-1 dudit règlement.

www.unitesgppolice.com



22/09/2022